



### PRODUCTION

Les 6 unités de production de la centrale de Gravelines sont en fonctionnement à la disposition du réseau d'électricité.

### CONCERTATION, TOUS CONCERNÉS !



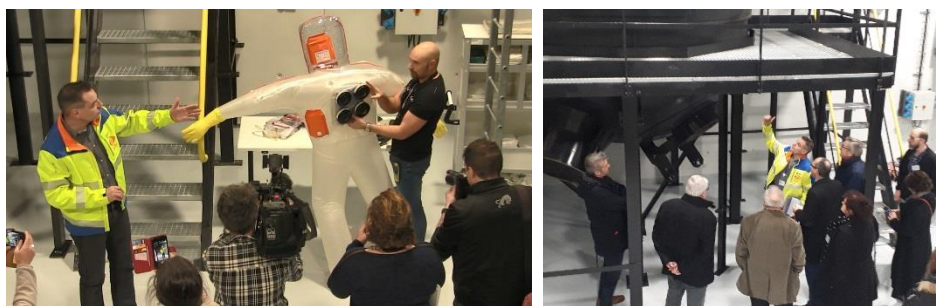
Venez participer à la concertation sur le 4<sup>ème</sup> réexamen de sûreté des centrales 900 MW du parc nucléaire français :

- **1<sup>er</sup> février, de 18h30 à 21h :** **réunion publique** au centre universitaire de la Mi-Voix, rue Ferdinand Buisson, à Calais.
- **8 février, de 18h30 à 21h :** **réunion publique** à l'ULCO à Dunkerque.
- **15 mars, de 18h30 à 21h :** **atelier thématique**, Maison des associations, rue de Canal à Audruicq.
- **29 mars, de 18h30 à 21h :** **atelier thématique**, Une Faim de Loon, à Loon-Plage.

Participez nombreux !

### VOEUX

### LA NOUVELLE BASE LOCALE DE FORMATION, UNE VITRINE DE NOS COMPÉTENCES ET DE NOTRE PROFESSIONNALISME



La nouvelle base locale de formation de la centrale de Gravelines a servi d'écrin à la cérémonie des vœux à la presse et aux parties prenantes de la centrale le 9 janvier 2019.

La presse locale dans la matinée, puis une soixantaine d'élus, de représentants des pouvoirs publics, de membres de la Commission Locale d'Information, d'associations, de partenaires industriels, du monde éducatif ou de l'emploi... se sont succédés à l'heure méridienne. Parmi les personnalités présentes, Paul Christophe, député de la circonscription de la centrale et président de la CLI ; Eric Etienne, sous-préfet de Dunkerque, Franck Dhersin, vice-président des Hauts-de-France ou encore Bertrand Ringot, maire de Gravelines qui ont pu découvrir notre nouvel outil de formation et échanger sur les résultats et la vie du site.

Les compétences et la formation sont un atout majeur d'EDF, une force pour l'entreprise. 163.800 heures de formation ont été dispensées aux salariés EDF du site en 2018. Les 2000 m<sup>2</sup> d'espace supplémentaires de la nouvelle base de formation accueillent la cinquantaine de maquettes d'entraînement au geste professionnel. Il s'agit de maquettes de chaudronnerie, chimie de l'eau, tableaux électriques, un chantier école sécurité et un espace prévention incendie. Ils s'ajoutent au 3200 m<sup>2</sup> existants, dédiés à la formation : simulateurs de conduite et salles de formation. Ils permettront de monter en compétences, d'améliorer en permanence la rigueur et le professionnalisme des salariés du site, quel que soit leur métier, leur activité ou leur ancienneté.

Au final, de nombreuses retombées médiatiques, que ce soit dans la presse écrite, sur les ondes ou à la télévision.



### ENVIRONNEMENT

#### UN NOUVEL ARRÊTÉ DE REJET EN 2019



Comme de nombreuses autres activités industrielles, l'exploitation d'une centrale nucléaire entraîne la production d'effluents liquides et gazeux. Tracés, contrôlés et surveillés, ces rejets sont limités pour la protection de l'environnement.

Jusqu'à présent, l'arrêté de rejet du 7 novembre 2003 fixait le code de la route pour toute action de surveillance et/ou contrôle des rejets du site. Suite à une demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) en 2016, trois décisions remplacent désormais l'arrêté de rejet du 7 novembre 2003, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur ces trois décisions, l'une est applicable à l'ensemble du parc nucléaire, « La Décision Modalités Parc ». Les deux autres sont spécifiques au site, « La Décision Modalités Site » et « La Décision Limites Site ».

Ces trois nouvelles décisions sont cohérentes avec l'arrêté INB (Installation Nucléaire de Base), référentiel de toute activité sur site. Elles intègrent notamment :

- Les autorisations de prélever et de rejeter les eaux souterraines (notamment dans le cadre d'essais de pompage Post Fukushima).
- La rénovation des stations d'épurations (miniblocs) du site.
- La régularisation de deux exutoires d'eaux pluviales non prévus dans le précédent arrêté.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

La surveillance des rejets et de l'environnement repose sur une application stricte des règles de prévention (bonne gestion des effluents, de leur traitement, de leur entreposage, de leur surveillance avant rejet...) et d'un système complet de surveillance de l'environnement. En 2018, la centrale de Gravelines a effectué 23.000 prélèvements et analyses dans l'écosystème terrestre, l'air ambiant, les eaux souterraines et les eaux de surface.

### RESULTATS

#### RETOUR SUR LES CHIFFRES CLE DE LA CENTRALE EN 2018

## 55

événements significatifs de sûreté, c'est moitié moins qu'en 2017. La centrale a réussi son rebond en sûreté et compte bien conserver son élan pour 2019.

## 34,6 TWh

C'est la production de la centrale de Gravelines en 2018 en toute sûreté et sans émission de carbone. C'est l'équivalent de 70% de la consommation d'électricité des Hauts-de-France.

## 30 %

Des commandes de la centrale passées avec des entreprises du territoire.

## 100 %

c'est le pourcentage d'alternants embauchés à la centrale ou dans d'autres entreprises, au terme de leur cursus d'apprentissage à la centrale.